

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Le combat pour l'emploi local - Faire des grandes mutations un moteur de production****Conventions Loi Notre entre la Région et les EPCI**

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au JOUE du 21 décembre 2022,
- VU** le règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture - JOUE 24/12/2013 L352/9, modifié notamment par le règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024,
- VU** le règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture modifié notamment par le règlement (UE) 2023/2391 de la Commission du 4 octobre 2023,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.108940 relatif aux aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2023-2029,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.108468 relatif aux aides aux investissements en faveur des PME actives dans la transformation et / ou la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029,
- VU** le régime cadre notifié SA.108057 (2023/N) Aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023- 2029,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1511-1 et suivants, L 1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L512-1, L512-2 et L912-3,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

de la région des Pays de la Loire,

- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente.
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2022 approuvant la stratégie « Terre-Mer : agissons pour une alimentation durable »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 mars 2023 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire investissement numérique » modifié,
- VU** la délibération de la session du Conseil régional des 22 et 23 juin 2023, approuvant le Plan d'actions régional « pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau », en particulier sa mesure 26,
- VU** la délibération la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 9 février 2024 adoptant le règlement d'intervention pour l'organisation d'évènements promotionnels des productions et produits agricoles.
- VU** la délibération du Conseil métropolitain de Nantes Métropole approuvant l'avenant n° 1 à la convention relative au soutien aux investissements en agriculture et a des acteurs du foncier agricole
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Terres de Montaigu en date du 3 mars 2025 autorisant son Président à signer la convention convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces
- VU** la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération en date du 14 novembre 2024 autorisant son Président à signer la convention convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole figurant en annexe 1.1

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu figurant en annexe 1.2

D'AUTORISER la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération figurant en annexe 1.3

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Antoine CHÉREAU.

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs